

Agefiph Rhône-Alpes

Colloque

"Compensation du handicap et emploi"

Salon Handica
Lyon, le 20/03/2003

INTERVENTIONS THÉMATIQUES

Le point sur les aides :
Les aides techniques



Colloque "Compensation du handicap et emploi"

Salon Handica – Lyon, le 20/03/2003

animé par **Patrick Fronçon** (journaliste indépendant)

Le point sur les aides :

Les aides techniques :

Présentation

Patrick Fronçon : Maintenant Laurent Barraud, également chargé d'études à l'AGEFIPH, va compléter ces propos, en nous donnant des précisions sur un certain nombre d'aides techniques...

Laurent Barraud : Je suis référent sur le département de la Loire, avec une compétence thématique qui est relative à l'accès aux aides techniques. Il a été évoqué en préambule ce terme générique qui regroupe à la fois les aménagements de postes et les aides techniques. Vous avez aussi parlé tout à l'heure de solutions de compensation fonctionnelles du handicap et des incapacités, si nous voulons employer des grands mots.

Effectivement, en théorie, de l'aménagement de poste de travail à l'aide technique il n'y a qu'un pas. Un tout petit pas même nous pourrions dire, puisque nous parlons de l'un ou de l'autre, selon que le matériel est financé par l'entreprise, il s'agit dans ce cas de l'aménagement de poste, ou bien par la personne elle-même, il s'agit alors d'aide technique. Ainsi, très concrètement, un même aménagement de véhicule selon qu'il est réalisé sur le véhicule d'une société ou le véhicule de la personne qui effectue ces trajets domicile/lieu de travail sera, encore une fois, soit un aménagement de poste de travail, soit une aide technique. Ce sont des différences sémantiques, peut-être un peu théoriques. Pour autant, si je fais ce distinguo c'est parce que, dans la pratique, les conséquences pour les bénéficiaires *in fine*, les personnes physiques, auront une incidence majeure. En effet, dans le cas de l'aménagement de poste de travail, nous pouvons en général considérer que le financement est quasiment assuré, en grande partie, par les interventions possibles de l'AGEFIPH, pour ce qui concerne en tout cas le secteur privé marchand. Par ailleurs, l'entreprise peut également réaliser plus facilement qu'un individu une avance de trésorerie le temps de recueillir des subventions, et éventuellement compléter également les montants qui resteraient à sa charge.

Pour la personne bien évidemment, on l'a évoqué tout à l'heure, la question de la complexité des réseaux, le labyrinthe pour s'orienter dans les démarches et partir à la chasse aux financements, est une tout autre affaire. D'autant plus que ces financements sont souvent d'ordre extra-légal, c'est-à-dire qu'ils vont dépendre de critères, qui eux-mêmes dépendent de financeurs distincts.

Une étude réalisée par le CTNERHI (le Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur le Handicap et les Incapacités), qui est un organisme national et qui évalue actuellement le dispositif "vie autonome", a montré que, en moyenne, chaque aide technique fait l'objet d'une sollicitation auprès, de 3,5 organismes financeurs minimum. Nous pouvons considérer que ceci est une moyenne, mais il y a des situations dans lesquelles on a pu démontrer pas moins d'une douzaine de financeurs différents sollicités, avec chacun leurs critères d'attribution, leurs délais, leurs dossiers propres d'intervention, etc. Cela constitue la difficulté majeur de l'accès aux financements et du repérage des organismes susceptibles d'intervenir. Mais il y a une autre complexité qui s'ajoute, qui réside dans le choix de la solution la plus adaptée. Nous l'avons dit également tout à l'heure, il y a eu des progrès technologiques faramineux et si, par exemple, le fauteuil roulant existe déjà depuis des

siècles, il y a de nouvelles offres d'aides techniques nouvellement apparues sur le marché : à peu près 35 000 produits différents sont référencés à l'échelle européenne, qui sont assimilés à des aides techniques, des solutions de compensation fonctionnelles.

(Patrick Fronçon : "Ce salon est aussi l'occasion de faire le point sur l'évolution de tel ou tel produit ou service").

Tout à fait, et cela montre justement la pertinence de salons tel qu'Handica, parce qu'il faut bien aussi montrer ce qui existe, ce qui a évolué depuis les 6 derniers mois, ou les 2 ans qui viennent de s'écouler depuis le précédent salon.

Les aides techniques qui existent sont assez peu connues souvent du public, y compris par les personnes handicapées elles-mêmes.

Deux éléments clefs apparaissent :

- l'aide à l'accès aux aides techniques, le conseil, la préconisation et l'évaluation des besoins de la personne,
- l'accès aux financements et si possible dans des délais relativement brefs, surtout quand il s'agit d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Ceci bien-sûr, en inscrivant la simplification des procédures, et encore une fois le raccourcissement des délais comme une nécessité .

Ces constats, qui ont été effectués de manière, malheureusement, un peu récurrente, ont quand-même amené les pouvoirs publics à mettre en place, d'abord à titre expérimental sur 4 sites au niveau national, et maintenant en phase de généralisation, des dispositifs "Vie Autonome", qui ont vocation justement à mettre un petit peu d'ordre dans tout cela. Nous avons aussi parlé tout à l'heure des limites de notre système général, de son adaptation pour que les personnes puissent s'y repérer au mieux et surtout pour que l'imbricatio propre aux organismes et financeurs, devienne le plus transparent possible pour les usagers. Il est nécessaire que nous fassions de cette question une priorité, que nous nous entendions entre nous, que l'aide arrive de manière optimale, dans un délai le plus bref possible pour la personne.

Pour conclure sur une note un peu optimiste, je serais tenté de dire que, étant à l'AGEFIPH depuis 5 ans, je peux déjà constater le chemin parcouru. Il me semble aussi que, à la faveur de la mise en place de ces dispositifs, l'approche peut-être un peu mécanique, systématique de l'octroi des subventions, cède progressivement la place à une approche sans doute plus dynamique, plus partenariale, qui est d'avantage soucieuse de l'intérêt des usagers.

Patrick Fronçon : Voilà, si le guichet unique n'est peut-être pas vraiment pour demain, on avance quand-même vers plus d'homogénéité, vers un partenariat plus intense. Donc merci pour cet exposé sur les aides techniques.

FIDEV

Patrick Fronçon : Olivier Borius, vous êtes directeur de la FIDEV et je vais vous demander de nous faire part de votre expérience professionnelle en ce qui concerne les aménagements de postes et les aides techniques dans le domaine des déficients visuels.

Olivier Borius : Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vais vous présenter en deux mots l'association. La FIDEV est une association qui intervient spécifiquement sur le champ de la déficience visuelle, au niveau de la région Rhône-Alpes, auprès des adultes. La spécificité de cette association est de se positionner sur tout le parcours d'insertion de la personne, de l'amont, notamment via la rééducation et la réadaptation de la personne, pour aboutir à son autonomie, ce qui est important pour l'insertion professionnelle, et en aval, pour assurer son maintien dans l'emploi.

Nous avons donc différents services, le service d'appui à l'insertion professionnelle intervient notamment via des études ergonomiques des situations de travail, sur le champ de la

compensation, sur le champ du maintien dans l'emploi, maintien dans l'entreprise, ou intégration dans l'entreprise. A ce niveau-là, notre travail est à la fois simple et compliqué, puisqu'il consiste à identifier les situations handicapantes dans lesquelles la personne se trouve, afin de les compenser, afin de les contourner. Comme vous le savez, le handicap n'est pas une notion objective, et dépend des situations dans lesquelles se trouve la personne. Le but est donc de contourner ces situations handicapantes. Et dans ce cadre-là, les aides techniques jouent un rôle très important, notamment les aides techniques informatiques, puisqu'elles permettent à la personne déficiente visuelle d'accéder à l'information. Je vous rappelle que le handicap visuel est principalement un handicap vis-à-vis de l'accès à l'information, et les aides techniques informatiques viennent jouer un rôle essentiel dans ce domaine-là. Ce sont de véritables vecteurs d'insertion. Je vous rappellerai, ou vous apprendrai peut-être, un chiffre : 85 % des informations qui nous sont utiles pour évoluer dans notre société, nous ont été transmises par l'intermédiaire de la vision ! Ce qui suffit à positionner l'enjeu que représente les technologies de l'information et de la communication, et l'accès à la société de l'information. Je me permettrai d'illustrer le propos plus concrètement par un exemple. Nous avons effectué, il y a quelques temps, une étude ergonomique de la situation de travail d'une personne malvoyante, une personne qui est magasinier, qui travaille dans une jardinerie. Son poste polyvalent revêt différentes tâches : la tenue de la caisse via l'informatique, la gestion des stocks via l'informatique, la manutention, et également le déchargement des camions via un chariot élévateur. Nous sommes intervenu dans le cadre d'une restriction d'aptitude qu'avait posé le médecin du travail, une restriction tant au niveau de l'informatique, de l'accès à la formation informatique, qu'au niveau de la conduite du chariot élévateur. Donc une double problématique, une problématique d'accès à l'information, et une problématique de capacité liée à l'insécurité du travail. Nous sommes intervenu pour identifier toutes ces situations handicapantes. Après différents tests au niveau de la problématique de l'accès à l'information, nous nous sommes orientés vers un écran de grande taille, avec un logiciel de grossissement de caractères. La deuxième problématique était un peu plus délicate, nous nous sommes fondés sur un bilan ophtalmologique optique et orthoptique, et également d'orientation, pour appréhender véritablement les difficultés que la personne pouvait avoir dans la conduite du chariot. Ce bilan fonctionnel complet réalisé avec des spécialistes de la basse vision, a révélé que les atteintes fonctionnelles de la déficience de la personne n'engendraient pas un handicap vis-à-vis de la conduite du chariot. Pour parfaire néanmoins la sécurité du travail, nous avons travaillé également sur une amélioration du marquage au sol, sur une amélioration de la signalétique. Cet exemple illustre différents aspects : le rôle des aides techniques par rapport à un poste tertiaire, mais également illustre la polyvalence que peut avoir une personne déficiente visuelle. Nous pourrions croire que les aides techniques et informatiques prédisposent les personnes déficientes visuelles à des postes plutôt tertiaires. Ce cas-là illustre bien justement la polyvalence, notamment au niveau un peu plus industriel, pour ne pas oublier que l'industrie représente un réservoir d'emploi et constitue un gisement de postes assez important pour les personnes déficientes visuelles.

URAPEDA

Patrick Fronçon : Laure David, vous êtes responsable de l'URAPEDA, on va changer d'univers, et donc de spécificité, de déficience...

Laure David : Effectivement, l'URAPEDA est une association à compétence régionale qui s'intéresse à la déficience auditive. Pour compenser la déficience, nous proposons des aides à la communication, qui se nomment interfaces de communication. Notre mission, avec les trois services développés par l'URAPEDA, s'adresse à des personnes de plus de 16 ans qui rentrent dans une dynamique d'insertion professionnelle dans le milieu ordinaire.

Nous proposons donc trois services :

Un service emploi-formation, pour lequel nous proposons des interfaces de communication, c'est-à-dire des personnes qui vont utiliser le mode de communication privilégié par la personne déficiente auditive, que la personne oralise, ou bien qu'elle utilise le langage parlé-complété ou la LSF, la langue sourde, tout au long des différentes étapes du parcours de l'insertion professionnelle. Cette mission va donc de la préparation, à l'accès, jusqu'au maintien dans l'emploi, avec bien sûr un travail de suivi dans l'entreprise, puisque nous avons constaté qu'il faut intervenir assez régulièrement pour s'assurer qu'il n'y ait pas de problème en termes de communication qui pourraient provoquer une rupture de contrat.

Par rapport à ce travail des interfaces, nous avons mené un travail de partenariat avec tout le réseau existant. Nous venons en appui en tant qu'opérateur spécialisé, mais c'est bien évidemment un travail de complémentarité qui permet à la personne déficiente auditive de s'y retrouver, et du coup de faire un travail cohérent et en bonne intelligence.

Une autre de nos missions relève de l'information et de la sensibilisation auprès des entreprises et des centres de formation.

Effectivement, Madame disait tout à l'heure que le handicap fait peur. La surdité fait peur parce que elle touche à la communication et pose la question de l'attitude à adopter.

Nous sommes donc là avec la personne sourde pour expliquer comment démystifier ce handicap, expliquer qu'on peut très bien communiquer et trouver des façons de pouvoir être et vivre ensemble. Ceci concerne aussi le service emploi-formation.

Nous avons également un pôle étudiant, qui concerne des personnes qui poursuivent leurs études secondaires. Car, fort heureusement, nous nous apercevons que les personnes sourdes progressent et vont dans les universités, chose qui n'était pas vraiment le cas auparavant. Nous proposons donc différents types de professionnels, toujours d'aide à la communication, des interfaces, mais également des soutiens pédagogiques, ou bien des preneurs de notes qui permettent aux personnes sourdes d'avoir l'écrit après les cours.

Et puis nous avons mis en place récemment un atelier multimédia, où nous proposons à libre disposition tout ce qui concerne les nouvelles technologies, en lien ponctuellement avec France Telecom.

Un petit exemple, est souvent plus parlant : Une jeune femme que nous avons suivie durant sa formation en lunetterie est passée par un bilan tout d'abord pour son orientation, puis par une formation pré-qualifiante, et enfin par une qualification qui s'est effectuée en alternance dans une grande entreprise de lunettes. Cette jeune femme, suite à son contrat de qualification, a été embauchée. Nous sommes alors intervenu pour expliquer la surdité, expliquer le poste à la personne. Elle est en poste depuis deux ans, et tout récemment, le directeur national nous a interpellé en souhaitant essayer un peu cette expérience sur les différentes régions de France. C'est donc une expérience positive et intéressante, dans la mesure où, d'un événement un petit peu départemental, va pouvoir se mettre en place quelque chose d'un peu plus national.

Juste pour finir, je voudrais mettre l'accent sur l'importance d'avoir des professionnels, qu'il s'agisse d'interfaces ou d'interprètes en LSF pour les personnes déficientes auditives, permettant ainsi à des personnes sourdes de pouvoir participer pleinement à de telles manifestations. On le voit encore ici aujourd'hui.